

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE L'ENVOL

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil d'établissement tenue le 23 mars à 18 h 30 avec l'application TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Duchesneau Pierre-Luc, parent et président
Bourret Joanie, parent
Landry Martin, parent
Servant Marie-Claude, parent
Ducas Annie, enseignante
Richard Nancy, enseignante
Leblanc Chantal, éducatrice classe principale
Rancourt Catherine, représentante du personnel professionnel
Vallée Caroline, représentante du personnel de soutien

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Gagnon Marie-Christine, directrice

ÉTAIENT ABSENTS

Jaime David, parent

Mme Chantal Leblanc agit en qualité de secrétaire de la séance

4.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Pierre-Luc Duchesneau, président, souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum requis par la loi est atteint.

La séance débute à 18 h 32

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

4.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 23 mars 2023

L'ordre du jour de la séance est adopté avec les modifications suivantes :

- Modifier troisième séance pour quatrième séance.
- Ajouter point 4.11 Régies internes SDG et SSS puisque c'est un point de décision et non un point d'information.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 janvier 2023

Le procès-verbal est adopté tel que présenté avec la modification suivante :

- Ajouter dans la liste des présences de la rencontre du 26 janvier, Mme Marie-Claude Servant, parent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL du 26 janvier 2023

Un suivi sera fait au point de 4.10 concernant la lettre rédigée par M. Landry qui doit être acheminé au ministère.

4.5 QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

POINTS DE DÉCISION :

4.6 ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES

La classe de Shanya Gauthier, groupe 206, demande une dérogation à l'horaire classe, afin de pouvoir effectuer, d'ici juin, plusieurs sorties telles que : Dollarama, MC Donald, Tim Hortons, épicerie, bibliothèque, etc... Il n'y aura aucun frais demandé aux parents, l'argent ramassé lors de l'activité du marché de Noël permettra aux jeunes de vivre de belles expériences. Une demande d'autorisation sera aussi remise aux parents avec les dates précises.

La classe de Myriam Drolet St-Gelais, groupe 105, va vivre une activité réalisée par Loralie Bélanger (Stagiaire en enseignement) pour la fin du stage. Les enfants dormiront à l'école le jeudi 6 avril, cela permettra aux parents d'avoir un petit répit. Tous les intervenants de la classe sont volontaires et bénévoles. Certaines personnes se relayeront afin de rester réveillées toute la nuit pour s'assurer de la sécurité de tous. Les intervenants de l'extérieur pompiers, centre de service... sont déjà avisés qu'il y aura une présence dans l'école pour cette nuit. Les parents viendront chercher leurs enfants le lendemain matin vers 9 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.7 DÉPLACEMENT DU CÉ de juin au 8

La prochaine séance du 4 mai est annulée puisqu'aucun point n'est à traiter. La rencontre prévue pour le 15 juin est devancée au 8 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.8 GRILLES-MATIÈRE 2023-2024

Mme Gagnon nous explique les nouvelles grilles-matière pour l'an prochain. Habituellement la grille-matière est uniforme dans les écoles, mais pour l'Envol c'est différent, la diversité de la clientèle préscolaire, CAPS primaire/secondaire, DÉFIS, PÉDIP primaire/secondaire, nous oblige à avoir des grilles différentes. Le document des grilles-matière est joint à l'odj de la rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

4.9 Service midi au secondaire.

L'an passé le coût du service de surveillance était de 150.00\$ pour l'année et comme il est passé à 300.00\$ cette année, il est convenu que ce sera le statu quo pour l'an prochain.

Mme Gagnon avec l'aide de Mme Roberge (TSG et SSS) ont fait un tableau en indiquant les frais réels et le déficit est énorme, ce qui occasionne une grosse dépense pour l'école qui est en partie aussi assumée par le centre de Service.

Les coûts du service de surveillance du midi sont de plus de 2 400.00\$ par élève, par année. La période du dîner ne peut pas être subventionnée, elle doit s'autofinancer ce qui n'est pas le cas.

La surveillance du midi sera facturée une seule fois au lieu de deux, dû à l'absence de la secrétaire.

Le document avec les frais révisés sera déposé aux membres.

Il est proposé par Mme. Nancy Richard de garder le statu quo à 300.00\$ pour la facturation de la période du dîner pour l'an prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.10 Suivi lettre – frais de garde

M. Landry a rédigé une lettre pour le ministère concernant la subvention remise à l'école. Mme Gagnon se questionne sur la forme du texte, elle a présentement un excellent lien avec le gouvernement et elle craint que la lettre vienne créer de la discorde entre eux. Peut-être qu'une autre façon de faire serait plus convenable?

La lettre sera acheminée aux membres du CÉ, afin de voir, si les membres appuient le contenu. Les discussions seront reprises ultérieurement.

Il faut revoir notre vision de l'offre de service du midi par rapport à celle de fin de journée, ce sont deux choses complètement différentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

4.11 Régie interne SDG et SSS

Les deux régies SDG et SSS offriront le même nombre de jours d'ouverture étant donné que le travail des PEH (8) termine à la dernière journée d'école, elles sont à l'emploi pour les jours présences élèves et que les TES ont aussi besoin d'un temps pour finir les bilans de fin d'année.

Les deux premières journées de classe sont offertes en journées pédagogiques puisqu'il y a des rencontres de parents.

Il est proposé par Catherine Rancourt d'approuver les régies internes avec les modifications suivantes:

4.2 Le service de garde sera disponible de la première à la dernière journée de classe, selon le calendrier scolaire de l'année en cours, excluant la semaine de relâche.

4.5 les frais de retard de 5 ,00\$ par tranche de 10 minutes au lieu de 5 minutes.
(les deux régies auront le même tarif pour le même nombre de minutes de retard)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information :

4.12 Appel d'offres

Un appel d'offres a été publié puisqu'il y aura un agrandissement de notre école pour l'an prochain. L'investissement est d'à peu près 5 millions \$, cela nous permettra d'avoir 2 classes de plus, des locaux supplémentaires, une grande salle... Nous sommes heureux de voir que cela répondra à un besoin pour notre clientèle. C'est une excellente nouvelle pour notre milieu.

Il y aura une partie de la construction avec une structure temporaire et M. Landry suggère de s'informer, car si la structure est en bois, il est possible de demander une subvention supplémentaire. M. Landry envoie les informations à Mme Gagnon.

4.13 INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

N/A

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 23 mars 2023

4.14 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSS DES PREMIÈRES SEIGNEURIES

N/A

4.15 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT DU SERVICE DE GARDE

N/A

4.16 INFORMATIONS DE LA DIRECTION

Tout a déjà été dit.

4.17 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Landry a participé à une rencontre de consultation PEVR et il a parlé de notre école, il l'a mise en valeur. Plus les gens connaissent notre école, plus cela nous donne de la visibilité.

4.18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Martin Landry et résolu que la séance soit levée, à 19 h 38